

Règlement

Les Coupoles de l'Innovation

1/ Produits concernés :

D'une part, des produits financiers collectifs ou des solutions financières telles que les produits structurés ou les portefeuilles titrisés (Actively Managed Certificates) ; d'autre part des contrats d'assurance-vie ou solutions de prévoyance-retraite. Ces produits doivent être distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale.

Les produits seront analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité pour ceux qui ont été lancés au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les instruments existants. Cette démarche purement qualitative intègre donc non seulement le concept et les aspects techniques des produits, la valeur ajoutée des services associés, mais aussi le caractère innovant de leur marketing.

2/ Période de référence :

Produits lancés ou enrichis entre le 5 mars 2025 et le 5 mars 2026.

Un dossier présenté l'année dernière ne peut être représenté à nouveau cette année.

3/ Modalités de participation :

L'ensemble des promoteurs de produits OPCVM, de contrats d'assurance-vie et solutions de prévoyance-retraite peuvent concourir : banques à réseau, banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances, offres dédiées aux intermédiaires. Chaque établissement peut, dans chaque catégorie, présenter deux dossiers correspondant aux deux produits maison qu'il considère les plus innovants / originaux.

Les dossiers comprendront :

- 1) un questionnaire qualitatif dûment argumenté par les promoteurs.
- 2) tous les documents légaux et commerciaux relatifs aux produits.

Un jury indépendant retiendra plusieurs produits finalistes dans chaque catégorie.

Les promoteurs des produits finalistes seront ensuite appelés à venir défendre leur dossier devant ce même jury, qui établira le classement entre les primés.

Le dépôt d'un dossier est facturé 590 € HT, soit 708 € TTC par prix présenté.

Le règlement se fait uniquement par virement bancaire.

4/ Composition du jury :

Le jury est composé de représentants de :

<ul style="list-style-type: none">• Périclès Group :<ul style="list-style-type: none">- Raphaël CRETINON, Partner- David FARCY, Partner- Stéphane LE LANNOU, Directeur- Fayçal REDJEB, Directeur- Marianne TANGUY, Partner	<ul style="list-style-type: none">• L'AGEFI :<ul style="list-style-type: none">- Jean-Philippe MAS, Journaliste- Catherine REKIK, Rédactrice en chef patrimoine et gestion privée
--	--

5/ Catégories de prix :

- Coupole de l'Innovation, catégorie *Asset managers*
- Coupole de l'Innovation, catégorie *Compagnies d'assurances*

Le jury se réservant la possibilité d'attribuer un prix spécial.

6/ Calendrier :

- Ouverture des candidatures : lundi 8 décembre
- Date limite de retour des dossiers de candidature : mercredi 11 mars à 16h00
- Présélection par les membres du jury : jeudi 19 mars
- Présentation des dossiers finalistes (oraux à Paris) : jeudi 16 avril
- Remise des prix : jeudi 28 mai

Le dossier de candidature ainsi que la fiche de candidature sont à envoyer par e-mail à innovation@agefi.fr.

Pour tout renseignement, contactez les équipes de L'AGEFI à innovation@agefi.fr.